

Accord CE/Suisse: imposition des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

Protocole

2015/0076(NLE) - 15/06/2015 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne, du protocole de modification de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues dans la directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTENU : la proposition vise l'approbation au nom de l'Union du protocole de modification de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues dans la [directive 2003/48/CE](#) du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts est approuvé au nom de l'Union.

Le texte du protocole de modification permet d'adapter l'accord à l'évolution récente de la situation au niveau international concernant l'échange automatique d'informations, à savoir l'élaboration de la « norme mondiale d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale » par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'Union, ses États membres et la Confédération suisse ont participé activement aux travaux de l'OCDE.

Pour connaître les détails relatifs au protocole de modification, se reporter au résumé de la proposition législative initiale de la Commission daté du 7.4.2015.